



Alexander Lvovich Makovsky (1930-2020)

Le 11 mai 2020, le Professeur Alexander Lvovich Makovsky, éminent juriste russe que l'on peut facilement comparer à Jean Carbonnier en France, est décédé à presque 90 ans.

Né en 1930 à Leningrad dans une famille de peintres célèbres, son enfance sera principalement marquée par la Guerre (1941-1945), où pendant près de 900 jours, il vécut le siège de sa ville natale par les forces allemandes. Il y connut famine et deuil avec la perte de ses deux parents.

Plus tard, il entama des études de droit et obtint en 1953 son diplôme de la faculté de droit de l'Université d'État de Leningrad puis en 1956, celui marquant la fin du troisième cycle d'étude à l'Institut des sciences juridiques de l'Union de Moscou. Devenu enseignant-chercheur au sein de cet Institut, il ne quittera plus Moscou.

A compter de 1991, A. L. Makovsky travailla au Centre de recherche pour le droit privé, d'abord comme premier vice-président du Conseil puis comme directeur de recherche. Il fut l'un des fondateurs de l'École russe de droit privé avant d'en être le recteur. En sa qualité d'enseignant, il aura assurément marqué plusieurs générations d'étudiants.

En sa qualité de chercheur, A. L. Makovsky est le père de plusieurs projets de lois, principalement dans le domaine du droit civil où il participa notamment à la préparation des *Fondements de la législation civile de l'URSS et des Républiques de l'Union* de 1961 et du *Code civil de la République Socialiste Fédérative Soviétique de Russie* de 1964, et dans le domaine du droit maritime où il prit part à l'élaboration du *Code de la marine marchande de l'URSS* de 1968.

En sa qualité reconnue de civiliste, il œuvra également pour le passage à la « nouvelle ère » de l'URSS, en particulier lors de l'adoption de la *Loi de l'URSS sur l'activité individuelle de travail*, et de la *Loi de l'URSS sur la propriété*. C'est également lui qui dirigea le groupe de travail chargé de rédiger un projet de *Principes de base du droit civil de l'URSS et des Républiques* et après la chute de l'URSS, celui chargé de préparer le projet de *Code civil de la Fédération de Russie* et le projet de *loi sur les hypothèques*. Pour rendre compte de l'esprit du Code civil russe au-delà des frontières, il avait offert aux lecteurs de la *Revue internationale de droit comparé* un très bel article intitulé « L'Histoire et l'esprit du Code civil russe », auquel il est possible d'accéder par le présent lien : https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2009_num_61_3_19872

A la fin des années 1990, devenu Président du Conseil du Centre scientifique consultatif de droit privé de la Communauté des États Indépendants (CEI), ce grand « législateur » dirigea les travaux de préparation d'une législation civile modèle pour les pays de la CEI (un Code civil modèle en est résulté, et a en partie été approuvé par l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI). Dans ces mêmes années, il fut vice-président du Conseil présidentiel pour la codification et l'amélioration de la législation civile et participa activement à ses activités.

En Russie, Alexander Lvovich Makovsky reçut plusieurs distinctions, dont le prix "Themis" en 1999 dans la catégorie "Réforme juridique" pour avoir mené avec succès les plus grands travaux de codification du droit civil. En France, il était apprécié des membres de la Section Russie de notre Société (dont un hommage lui sera rendu dans le prochain numéro de la *Revue Internationale de Droit comparé*), avec laquelle il avait partagé son savoir lors d'une journée d'étude intitulée « Regards croisés sur le Code civil russe aujourd'hui » (2009).

Que ce Grand Maître du Droit en soit ici une nouvelle fois remercié.